

Subventions aux associations diverses

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, Vie des Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1992	Demande 1993	Proposition de la 3 ^{ème} Commission
Comité de Quartier des Chaprais (La Chapraisienne)	10 000 F	10 000 F	10 000 F
Union Nationale des Anciens Combattants Français de Confession Islamique (UNAFCI)	-	Non chiffré	1 000 F
Groupe Spéléologique du Doubs	8 000 F	10 000 F	8 000 F
Les Nyctalopithèques	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Les Spiteurs Fous	1 500 F	7 500 F	1 500 F
Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres (SHAG)	8 000 F	13 500 F	8 000 F
Nouvelle Pelouse	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Club Photo de Planoise	5 000 F	12 000 F	5 000 F
Prima Festival	20 000 F	20 000 F	20 000 F
Amicale Charlie Bravo	-	2 000 F	1 000 F

La dépense totale, soit 59 500 F, sera réglée sur le chapitre 945.91/657 CS 41070 alimenté par transferts de :

* 20 000 F du chapitre 961.4/662 CS 41060,

* 33 000 F du chapitre 934.21/691.20000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. LE MAIRE : Si vous voulez des explications sur les Nyctalopithèques, je vous dirai que ce sont des spéléos. Pour les autres, je connais moins, mais Jean-Louis FOUSSERET les connaît bien. L'Amicale Charlie Bravo, qu'est-ce que c'est ?

M. FOUSSERET : Charlie Bravo est une amicale de cibistes qui participe à l'organisation de manifestations et qui apporte son concours bénévole à des organisateurs de spectacles pour essayer de mieux coordonner les différentes actions.

M. LE MAIRE : Et les Spiteurs Fous ?

M. FOUSSERET : Les Spiteurs Fous, le Groupe Spéléologique du Doubs, les Nyctalopithèques et la SHAG sont tous des groupes spéléos qui font d'ailleurs, je me plais à le répéter chaque année, un excellent travail puisqu'ils nous aident à mieux connaître les réseaux d'eau souterrains et qu'ils réalisent des travaux tout à fait remarquables.

Prima Festival, c'est le Festival Rock de Chemaudin.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.